

Entreprises de travaux et donneur d'ordre s'engagent pour la prévention des risques professionnels des métiers de réseaux télécommunication

Le 22 mai, à l'occasion du Salon Préventica, Angel Sandoval, Président de l'ACNET, Michel Darracq, Directeur Sécurité d'ORANGE, Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTB et Anne Valachs, Directrice générale du SERCE ont signé une convention des Standards de Prévention des métiers des réseaux de télécommunication.

Cette convention est l'aboutissement de plusieurs années de collaboration entre l'ACNET et le SERCE, qui représentent les entreprises d'installation des réseaux de télécommunications, le donneur d'ordre ORANGE et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB).

L'évolution des modes de travail et des réglementations (travaux temporaires en hauteur, réglementation anti-endommagement, prévention des risques chimiques – plomb, amiante) a nécessité la mise à jour des méthodes d'intervention.

Après analyse de la nature des travaux, le groupe de travail a identifié de nouveaux risques à prendre en compte :

- Le risque de chutes de hauteur ;
- Le risque électrique ;
- Le risque chimique :
 - amiante,
 - plomb.



De gauche à droite : Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTB, Angel Sandoval, Président de l'ACNET, Anne Valachs, Directrice générale du SERCE, et Michel Darracq, Directeur Qualité Sécurité Environnement chez ORANGE. Crédit photo : © OPPBTB

Ce texte pose les bases d'une meilleure prise en compte des risques en amont des travaux, rendue possible par l'engagement du donneur d'ordre mais aussi des entreprises en matière de transmission des informations nécessaires à l'évaluation des risques.

La convention, qui sera annexée aux documents d'appel d'offre et aux commandes d'Orange, précise très clairement le cadre des responsabilités et des flux d'informations entre le donneur d'ordre et les entreprises. Le bénéfice attendu de cette convention est bien évidemment celui sur la santé et sécurité du personnel intervenant mais au-delà, de manière beaucoup plus large, et sur la performance globale des entreprises.

Anne Valachs, Directrice générale du SERCE

« On ne peut que se féliciter de la synergie qu'ont su trouver les entreprises de travaux avec le donneur d'ordre Orange ! Cette convention est le résultat d'un long processus qui a permis d'analyser précisément les méthodes de travail qui ont beaucoup évolué ces dernières années. Elle va permettre de mieux organiser les interventions, dans les meilleures conditions de sécurité possibles. L'implication du donneur d'ordre aux côtés des entreprises de travaux atteste de la qualité de la réflexion menée et s'avère être un véritable partenariat gagnant-gagnant ! »

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC). Chiffres clés CA France : 17,9 milliards d'euros ; 135 000 salariés.